

FORMATIONS

2018 / 2019

Ligue Sport Adapté Occitanie

Catalogue Formations

-  AQSA
-  CQP
-  Formations à thèmes
-  Formations ESAT
- 





N° de déclaration d'activités de l'organisme de formation : 73310606131

Le sport est un facteur d'intégration sociale, il doit garantir l'égal accès aux pratiques sans discrimination. L'insertion par le sport contribue à l'épanouissement de l'individu, son adaptation aux situations de la vie courante, son intégration sociale et son insertion professionnelle.

L'organisme de formation de la Ligue Sport Adapté Occitanie contribue au développement du sport pour les personnes en situation de handicap mental et/ou psychique.

Formations qualifiantes, fédérales, à thèmes ou encore sensibilisations, nous vous accompagnons dans vos projets professionnels et/ou sportifs.

Vous trouverez dans ce catalogue les informations sur les prochaines formations mises en place. Ce programme est prévisionnel, il est susceptible d'évoluer ou d'être modifié. N'hésitez pas à vous tenir informé sur notre site internet : www.lsa-languedocroussillon.com

Pour toute information complémentaire ou pour l'étude de vos demandes, n'hésitez pas à nous contacter (coordonnées en fin de catalogue).

Pour information, les tarifs indiqués correspondent aux frais pédagogiques des formations. Nous proposons à chaque fois en supplément un forfait avec repas du midi ou pension complète pour les formations se déroulant sur plusieurs jours.

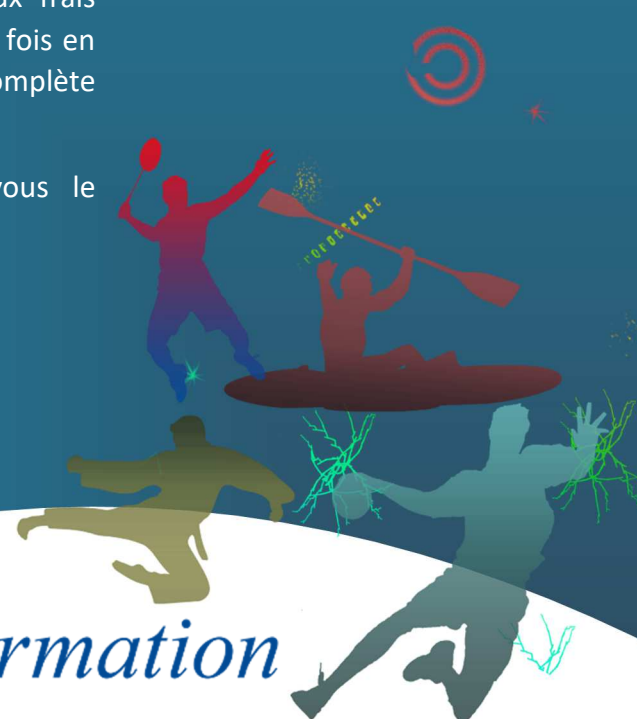
Ce service n'est en aucun cas obligatoire, nous vous le proposerons après avoir reçu votre pré-inscription.

Responsable de l'Organisme de Formation :

Grégory Rouanet

✉ : gregory.rouanet@ffsa.asso.fr

☎ : 07 68 29 17 84



Trans'Formation



Attestation de Qualification Sport Adapté

L'**AQSA** est une formation complémentaire aux diplômes d'Etat qui favorise l'acquisition de compétences pour encadrer les activités sportives auprès des personnes déficientes intellectuelles ou souffrant de troubles psychiques. Elle s'inscrit également dans le contexte des conventions signées entre la FFSA et des fédérations délégataires de disciplines sportives ou des fédérations affinitaires. Par cette formation, la FFSA contribue à l'insertion des personnes dont elle a la responsabilité, dans des associations affiliées aux fédérations sportives agréées par l'État ou dans des structures de loisirs à caractère sportif.

L'AQSA est une formation fédérale, elle n'offre pas de prérogatives professionnelles supplémentaires !

L'AQSA se compose de 3 modules se déroulant dans un délai maximum de 2 ans :

Module 1	Connaissance des personnes déficientes intellectuelles ou atteintes de troubles psychiques, des contextes de la pratique d'A.P.S. et de leur environnement	21 Heures/ 3 jours
Module 2	Intervention pédagogique (option sport)	21 Heures/ 3 jours
Module 3	Stage pédagogique en situation & visite certificative	21 h

Qualifiante pour les personnes titulaires d'un diplôme professionnel d'encadrement d'activités physiques et sportives auprès de tout public :

- ✓ BEES, BPJEPS, DEJEPS
- ✓ Licence STAPS
- ✓ CQP

Ouverte mais non Qualifiante pour des bénévoles souhaitant accueillir des personnes en situation de handicap au sein de leur club

Ne sont pas concernés :

- ✓ Professionnels, salariés des établissements médico-sociaux
- ✓ Intervenants ou salariés d'associations affiliées à la FFSA

AQSA Module 1

Connaissance des personnes déficientes intellectuelles ou souffrant de troubles psychiques, des contextes de la pratique d'APS et de leur environnement :

Objectifs :

- ✓ Acquérir des connaissances réinvestissables sur les publics relevant de la délégation de la FFSA.
- ✓ Connaître la FFSA et ses finalités, comprendre son organisation.
- ✓ Connaître les structures relevant du champ de l'action sociale, médico-sociale et de la santé mentale accueillant ces personnes.
- ✓ Interroger ses conceptions éducatives pour permettre à ces personnes d'apprendre et d'acquérir une réelle autonomie.
- ✓ Choisir des démarches d'intervention sur le plan pédagogique les sollicitant pour agir, en partant de leurs besoins singuliers.

Contenu :

- ✓ Notions de handicap, déficiences, maladie.
- ✓ Les déficiences intellectuelles : origines, évolutions, conséquences pour la vie des sujets dans les domaines éducatifs, sociaux, économiques, culturels.
- ✓ Les troubles psychologiques : les pathologies, le soin.
- ✓ Identifier des besoins.
- ✓ La FFSA : organisation, objectifs, secteurs de pratique, réglementation sportive, conventions avec les autres fédérations.
- ✓ Le secteur spécialisé : caractéristiques, objectifs, organisation, missions.
- ✓ Représentations du handicap et intervention éducative.
- ✓ Les démarches pédagogiques, identification, réflexions sur leur choix pour permettre au sujet d'être acteur de ses apprentissages.



AQSA Module 2

Pré-requis : Avoir
participé au Module 1

Intervention pédagogique sur une discipline sportive spécifique :

Objectifs :

- ✓ Identifier ses prérogatives d'exercice professionnel et leurs limites (découverte des activités).
- ✓ Elaborer des projets en fonction de la nature de la demande et des partenariats.
- ✓ Contractualiser les projets pour que chaque sujet soit pris en compte dans sa dimension cognitive, psycho-affective, motrice...
- ✓ Concevoir son intervention pour favoriser l'engagement, les apprentissages, la progression de chacune des personnes à partir du sens qu'elles peuvent donner à ce qui est proposé.
- ✓ Choisir des supports d'activité à partir d'une identification préalable des besoins des pratiquants et des processus en jeu dans l'activité.
- ✓ Mettre en œuvre des démarches pédagogiques, des régulations permettant à chaque sujet de découvrir, d'explorer, d'apprendre en s'ouvrant à l'autre.
- ✓ Elaborer des outils d'observation et d'évaluation pour identifier les progrès et permettre aux pratiquants de les identifier en fonction de leurs capacités.
- ✓ Analyser sa pratique pour demeurer au plus proche des besoins du sujet.
- ✓ Elaborer des outils de communication avec des partenaires pour qu'ils puissent prendre en compte ce qui s'est passé dans les activités proposées.
- ✓ S'appuyer sur des réseaux de personnes ressources pour faire évoluer les projets

Contenu :

- ✓ Les prérogatives des diplômes en activité physique pour tous et les indications pour l'intervention auprès de personnes en situation de handicap mental ou psychique.
- ✓ Rappel de la méthodologie de projet
- ✓ L'analyse de la demande et la conception du projet
- ✓ Classification des activités en trois grands domaines à partir des processus en jeu dans les dimensions cognitives, psychiques et affectives.
- ✓ Conception de la notion de besoins et hypothèses d'identification pour choisir des supports en lien avec les problématiques des pratiquants
- ✓ Elaboration et conduite de séances pédagogiques pour que le sujet soit acteur de ses engagements.
- ✓ Elaboration d'outils d'observation et d'évaluation.
- ✓ Séances pédagogiques auprès du public : préparation, animation, observation, évaluation.

AQSA Module 3

Pré-requis : Avoir participé aux modules 1 et 2

Stage pédagogique en situation

Le stage pédagogique en situation d'une durée de 20h (30h pour la mention APT) se déroule de manière fractionnée. Il s'agit de conduire son enseignement dans la durée. Le stagiaire choisit la structure dans laquelle il souhaite faire valider son stage (de préférence celle dans laquelle il intervient) : association affiliée à la FFSA, association affiliée à la fédération délégataire de la discipline.

Le stage doit être terminé au plus tard 6 mois après le module 2.

A l'issue du stage, le stagiaire réalise un rapport auquel il intègre une attestation de la structure d'accueil certifiant la durée et les conditions de mise en œuvre du stage.

Compétences attendues :

- ✓ Réinvestir les compétences et connaissances élaborées durant les modules
- ✓ Concevoir, mettre en œuvre et évaluer un projet dans la discipline sportive partant des besoins des personnes accueillies dans l'activité
- ✓ Evaluer la portée de son intervention, les progrès des pratiquants afin de les communiquer aux personnes qui en ont la responsabilité



Programmation :

Module 1	6, 7, 8 novembre 2018	Cahors	250€ - financement personnel 450€ - prise en charge OPCA
Module 1	8, 9, 10 avril 2019	Hauts-Pyrénées	250€ - financement personnel 450€ - prise en charge OPCA
Module 2 APT	Du 3 au 7 décembre 2018	Montrodât	400€ - financement personnel 750€ - prise en charge OPCA
Module 2 Sport Co'	13, 14, 15 mai 2019		250€ - financement personnel 450€ - prise en charge OPCA

Certificat de Qualification Professionnelle

Moniteur en Sport Adapté

Le **CQP** « moniteur en sport adapté » (inscrit au RNCP) est un diplôme de la branche du sport permettant d'encadrer ponctuellement en complète responsabilité, au sein d'une association sportive affiliée à la Fédération Française du Sport Adapté, les activités sportives réglementées par la fédération auprès de ses licenciés en situation de handicap mental ou psychique, de la découverte à l'initiation jusqu'au premier niveau de compétition.

Objectifs :

- ✓ Favoriser l'engagement dans les pratiques sportives au sein d'associations affiliées à la FFSA en fonction des besoins des pratiquants et du sens qu'ils donnent à cette pratique
- ✓ Mettre en œuvre des démarches d'intervention permettant au pratiquant de découvrir, d'explorer, d'élaborer des solutions pour apprendre en fonction de ses capacités
- ✓ Préserver l'intégrité (psychique, physique) des pratiquants en ayant une posture éthique
- ✓ Contractualiser les liens entre l'association sportive et l'institution spécialisée afin que cette pratique soit pérenne et en lien avec le projet individuel du pratiquant

Contenu :

- ✓ Apports théoriques pour définir ses conceptions du métier et élaborer des projets en sport adapté
- ✓ Elaboration d'outils permettant de structurer et d'analyser sa pratique
- ✓ Analyse des secteurs à la FFSA et des activités sportives pouvant être proposées aux sportifs en situation de handicap mental ou psychique au regard de leurs caractéristiques singulières
- ✓ Interventions pédagogiques auprès des publics concernés

Organisation pédagogique :

- ✓ 210h en centre de formations réparties en 6 UF de 35h
- ✓ 120h de stage en association sportive affiliée à la FFSA

Pour qui ?

- ✓ + de 18 ans
- ✓ Titulaire d'une attestation de formation aux 1^{ers} secours ou d'une qualification admise en équivalence
- ✓ Personne ayant une expérience préalable d'encadrement bénévole ou professionnelle auprès de notre public de 40h
- ✓ Personne ayant réussi le test d'adaptation au milieu aquatique « sauv'nage » de l'école française de natation

CQP Moniteur en Sport Adapté

5 Blocs de compétences à valider

Modalités certificatives :

- 1- Accueil des pratiquants en sport adapté – enfants, adolescents ou adultes en situation de handicap mental ou psychique, et prise en compte des attentes
- 2- Encadrement de séances en sport adapté en prenant en compte les besoins singuliers des pratiquants en situation de handicap mental ou psychique, le sens qu'ils donnent à leur pratique, leurs apprentissages et les échéances tout en assurant leur sécurité
- 3- Accompagnement vers les événements
- 4- Intégration du moniteur en sport adapté dans le fonctionnement de l'association, et promotion des actions menées
- 5- Protection des personnes éprouvant des difficultés du fait de leur déficience intellectuelle ou de leurs problématiques psychiques, pouvant être source de mise en danger, d'incident ou d'accident

750€ par UF, soit
4550€ au total



dont 50€ de frais de positionnement

Programmation :

Positionnement	27 Août 2018 ou sur rdv	Balma
UF1 : méthodologie de projet et de l'intervention	17 au 21 septembre 2018	à venir
UF2 : initier aux activités motrices	26 au 30 novembre 2018	à venir
UF3 : initier aux activités d'adaptation à un environnement	21 au 25 janvier 2019	à venir
UF4 : initier aux activités de revendications de ses capacités	25 au 29 mars 2019	à venir
UF5 : animer les premières étapes de perfectionnement à une discipline	20 au 24 mai 2019	à venir
UF6 : conduite d'un projet dans l'environnement fédéral	16 au 20 septembre 2019	Balma
Envoi des rapports	Avant le 30 octobre 2019	Balma
Certification	21 au 25 novembre 2019	Balma

Formations à thèmes

Les formations à thèmes proposées par la Ligue Sport Adapté Occitanie sont complémentaires, elles permettent d'acquérir des compétences pédagogiques et techniques sur diverses activités sportives en lien avec notre public.

Ces formations s'adressent à différents profils. Nous recensons les différents axes de formations selon le profil et les envies de l'ensemble des acteurs et acteurs potentiels du Sport Adapté.

N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins et envies de formations. Nous ferons notre possible pour y répondre.



Pour qui ?

- ✓ Entraîneurs
- ✓ Personnels du milieu médico-social
- ✓ Bénévoles
- ✓ Salariés

Ces formations n'étant pas diplômantes elles peuvent être ouvertes à différents publics selon le thème.

Programmation :

Aspects réglementaires et citoyens des APSA	8 octobre 2018 14 janvier 2019	Balma Montpellier	50€
SNOOC	18 Janvier 2019	Hauts- Pyrénées	220€
Accompagnateurs des Sportifs en Situation de Handicap et Inclusion (ASSHI)	5 et 6 février 2019 19 et 20 mars	Nîmes Balma	130€
Tir à l'arc	18 et 19 février 2019	Montrodat	20€

Formations pour les travailleurs d'ESAT

Nous mettons en place des formations adaptées aux travailleurs en situation de handicap mental et psychique qui ont pour principe de proposer des exercices adaptés aux postes de travail des salariés afin de mieux les préparer à leur activité.

Notre approche se base sur la prise en compte d'une santé plus globale, en lien avec la pratique d'une activité physique régulière. Notre objectif est donc centré sur les comportements des travailleurs (actif/sédentaire) et les attitudes/réflexes à adopter pour améliorer sa posture et préparer son corps.

Déroulé de la formation :

- Evaluation des connaissances en matière de santé (alimentation, pratique d'une activité physique...)
- Evaluation de leurs conditions physiques
- Mise en place de série d'exercices adaptés (dérouillage articulaire et renforcement musculaire)

Financements

Il existe différentes solutions pour vous aider dans le financement de votre formation. Ces aides vont dépendre de votre profil : bénévole, salarié, ou demandeur d'emploi. Dans le cadre d'un financement pour un salarié, les aides vont également dépendre du plan de formation de votre entreprise/association et de votre branche professionnelle.

Plan de formation : Les organismes privés et publics peuvent financer des actions de formation dans le cadre d'un plan de formation dont le contenu est laissé à leur initiative. Le plan de formation permet de financer les frais liés à la formation (coût de la formation, déplacements, hébergement) et de prendre en charge la rémunération du salarié (partiellement ou en totalité).

Compte personnel de formation (CPF) : Le CPF permet aux salariés de se constituer un crédit d'heures de formation de 150 h peuvent être utilisées aussi bien en tant que salarié que demandeur d'emploi. Le financement est assuré pour les heures du compte utilisées par l'OPCA auquel l'employeur verse sa contribution à la formation professionnelle, si vous êtes salarié et Pôle emploi si vous êtes demandeur d'emploi. D'autres co-financeurs peuvent venir contribuer au financement : l'employeur lui-même, l'OPCA, la branche professionnelle, l'Agefiph pour les personnes en situation de handicap, le conseil régional ...

Congé individuel de formation (CIF) : Les salariés ayant travaillé plus de 24 mois dans la structure peuvent bénéficier de ce congé. Ils peuvent obtenir une prise en charge financière totale ou partielle (coût de la formation, rémunération, déplacements, hébergement) en s'adressant au fonds de formation (FONGECIF, OPACIF) auprès duquel l'entreprise cotise. Chaque organisme définit ses propres règles et modalités de financement du CIF.

Aide individuelle à la formation (AIF) : permet de financer tout ou partie du coût d'une formation dans le cadre d'un contrat de sécurisation professionnelle (CSP) en complément d'un financement OPCA (AIF/CSP) ou du CPF (AIF+DIF).

Congé de formation professionnelle (agents publics) : permet aux agents publics ayant accompli 3 années de services effectifs dans l'administration de suivre une formation à caractère professionnel ou personnel qui ne leur est pas proposée par l'administration. Ils pourront percevoir une indemnité mensuelle forfaitaire d'un montant maximum de 85% du traitement brut et de l'indemnité de résidence.

Attention : les demandes de financement doivent souvent être effectuées à l'avance (au plus tard 2 mois avant le début de la formation), ne vous y prenez pas au dernier moment et anticipez au maximum vos demandes de formation.

Bulletin de Pré-inscription

A retourner au plus tard 1 mois avant le début de la formation choisie

Ce formulaire ne correspond pas à une inscription définitive. Il nous permet de recueillir les 1ers éléments nécessaires à votre inscription. Nous prendrons ensuite contact avec vous après sa réception afin de vous envoyer les éléments nécessaires pour finaliser votre inscription.

Formation(s) sélectionnée(s) parmi notre offre :

Intitulé de la Formation	Lieu de la Formation	Date de la session

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

.....

N° de téléphone : email :

Profession :

Diplôme(s) :

Financement par un organisme : Oui Non - si Oui lequel :

Besoin d'une convention de formation : Oui Non

Nom et adresse de l'employeur :

Nom du directeur / de la directrice :

Nom et adresse de facturation (si différents) :

.....

N° de téléphone : email :

A renvoyer à la Ligue Sport adapté Occitanie (Adresse au dos)

Ligue Sport Adapté Occitanie

7 rue André Citroën

31130 Balma

09 83 28 33 72 – Administratif

05 61 20 33 72

Antenne Méditerranée

Maison Régionale des Sports

1039 rue Georges Méliès

CS 37093

34967 Montpellier Cedex2

04 67 82 16 80

ligue.occitanie@ffsa.asso.fr

N° Siret : 345 341 473 00022 - Code Activité : **9312Z**



: Ligue Sport Adapté Occitanie



: LSA_Occitanie